

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

25 OCTOBRE 1958

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

1^{re} ANNÉE N° 21

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

Informations

Recettes et dépenses de la Haute Autorité 458/58

Bilan au 30 juin 1958 460-461/58

EURONORMES

Conformément à diverses dispositions du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Haute Autorité a entrepris de faire procéder à une harmonisation des normes nationales adoptées jusqu'ici dans les pays membres. Ce travail, qui, entre autres facteurs, tient également compte des progrès techniques les plus récents, est effectué en collaboration avec les producteurs, les acheteurs et les instituts nationaux de normalisation. Dès que l'on en connaît les résultats, établis d'un commun accord, ils sont publiés sous forme d'Euronormes. La Haute Autorité a demandé aux industries intéressées d'appliquer celles-ci dans la pratique. Il est prévu de reprendre les Euronormes dans les recueils de normes des pays membres. Les services de la Haute Autorité feront connaître la date de parution des Euronormes imprimées. Dans les pays membres, les intéressés peuvent se les procurer auprès des instituts nationaux de normalisation indiqués ci-après:

<i>Dans la République fédérale d'Allemagne:</i>	Beuth-Vertrieb-GmbH Berlin W 15 Uhlandstrasse 175
<i>En Belgique et au Luxembourg:</i>	Institut belge de normalisation — IBN — 29, avenue de la Brabançonne Bruxelles
<i>En France:</i>	Association française de normalisation — AFNOR — 23, rue Notre-Dame-des-Victoires Paris (2 ^e)
<i>En Italie:</i>	Ente Nazionale Italiana di Unificazione — UNI — Piazza A. Diaz, 2 Milano
<i>Aux Pays-Bas:</i>	Hoofdd commissie voor de Normalisatie in Nederland — HCNN — 's-Gravenhage Postbus 70

Les personnes intéressées habitant les pays tiers sont priées de s'adresser au Service des publications des Communautés européennes à Luxembourg.

Les normes suivantes sont parues à ce jour:			Prix en unités de compte U. E. P. (1 unité de compte = 1 dollar U. S.)
Euronorm	1-55	Fontes et ferro-alliages	1,15
Euronorm	3-55	Essai de dureté Brinell pour l'acier	0,50
Euronorm	4-55	Essai de dureté Rockwell pour l'acier	0,50
Euronorm	5-55	Essai de dureté Vickers pour l'acier	0,50
Euronorm	6-55	Essai de pliage pour l'acier	0,50
Euronorm	7-55	Essai de résilience Charpy pour l'acier	0,50
Euronorm	8-55	Valeurs de conversion approximatives de la dureté et de la résistance à la traction de l'acier	0,50
Euronorm	9-55	Valeurs de conversion approximatives des allongements après rupture de l'acier	0,35
Euronorm	10-55	Valeurs de conversion approximatives des résiliences de l'acier	0,35
Euronorm	15-57	Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid. Examen de la surface	0,35
Euronorm	16-57	Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid. Nuances et qualités	0,70
Euronorm	17-57	Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid. Dimensions et tolérances	0,50
Euronorm	18-57	Prélèvement et préparation des échantillons et des éprouvettes	0,50
Euronorm	19-57	Poutrelles IPE. Poutrelles à ailes parallèles	0,35

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Recettes et dépenses de la Haute Autorité

(voir page 458/58)

Bilan au 30 juin 1958

(voir pages 460-461/58)

Recettes et dépenses de la Haute Autorité*(y compris les recettes et les dépenses relatives aux opérations d'emprunts et de prêts)*

Tous les montants sont exprimés en unités de compte U.E.P. et représentent les contre-valeurs de différentes monnaies, converties sur la base des taux suivants, pour une unité de compte U.E.P.: U.S.A. \$ 1,—; frb. 50,—; frf. 350,— jusqu'au 10 août, et frf. 420,— à partir du 11 août 1957; DM (W) 4,20; flux. 50,—; fl. 3,80; lit. 625,—; fr.s. 4,29.

	Total pour la période du 10-8-1952 au 31-12-1957	Période du 1-1-1958 au 30-6-1958	Total
RECETTES			
<i>Recettes du service des emprunts et des prêts</i>			
<i>Intérêts:</i>			
— sur prêts sur fonds d'emprunts	14.426.318,28	3.661.222,03	18.087.540,31
— sur fonds d'emprunts non versés	851.449,98	52.796,40	904.246,38
— sur prêts provenant de fonds non empruntés	83.285,43	80.889,50	164.174,93
Recettes diverses	—	886,—	886,—
<i>Total du service des emprunts et des prêts</i>	<i>15.361.053,69</i>	<i>3.795.793,93</i>	<i>19.156.847,62</i>
<i>Prélèvement:</i>			
— Entreprises allemandes	96.682.341,95	6.808.065,38	103.490.407,33
— Entreprises belges	22.179.295,93	1.361.812,42	23.541.108,35
— Entreprises françaises	46.598.280,55	3.454.543,76	50.052.824,31
— Entreprises italiennes	12.698.013,05	1.185.129,74	13.883.142,79
— Entreprises luxembourgeoises	6.420.465,16	419.395,46	6.839.860,62
— Entreprises néerlandaises	7.325.770,37	506.144,26	7.831.914,63
— Entreprises sarroises	12.568.206,64	816.761,28	13.384.967,92
<i>Total du prélèvement</i>	<i>204.472.373,65</i>	<i>14.551.852,30</i>	<i>219.024.225,95</i>
<i>Autres recettes:</i>			
— Intérêts sur dépôts et portefeuille	13.168.511,46	2.945.781,51	16.114.292,97
— Amendes et majorations p. retard	54.363,95	12.412,08	66.776,03
— Recettes du fonds des pensions	3.370.698,57	1.133.185,26	4.503.883,83
— Divers	189.327,67	38.451,22	227.778,89
<i>Total autres recettes</i>	<i>16.782.901,65</i>	<i>4.129.830,07</i>	<i>20.912.731,72</i>
Total des recettes	236.616.328,99	22.477.476,30	259.093.805,29

	Total pour la période du 10-8-1952 au 31-12-1957	Période du 1-1-1958 au 30-6-1958	Total
DÉPENSES			
<i>Dépenses du service des emprunts et des prêts</i>			
<i>Intérêts et commissions:</i>			
— Intérêts sur les obligations et effets garantis	14.488.370,71	3.455.379,89	17.943.750,60
— Commissions au dépositaire et aux agents bancaires	743.921,40	171.393,60	915.315,—
— Dépenses diverses	6,26	7,72	13,98
<i>Total des dépenses du service des emprunts et des prêts</i>	15.232.298,37	3.626.781,21	18.859.079,58
<i>Autres dépenses:</i>			
— Dépenses administratives	43.521.743,18	7.631.246,43	51.152.989,61
— Frais financiers	1.933.808,13	91.874,85	2.025.682,98
— Dépenses pour recherche	2.064.066,38	488.256,60	2.552.322,98
— Dépenses pour réadaptation	4.507.315,92	783.701,38	5.291.017,30
— Dépenses de pensions	118.267,18	17.455,82	135.723,—
<i>Total autres dépenses</i>	52.145.200,79	9.012.535,08	61.157.735,87
Total des dépenses	67.377.499,16	12.639.316,29	80.016.815,45
Excédent des recettes sur les dépenses . . .	169.238.829,83	9.838.160,01	179.076.989,84
<i>Réévaluation des avoirs</i>	<i>./. 6.013.022,11</i>	<i>—</i>	<i>./. 6.013.022,11</i>
Total des avoirs	163.225.807,72	9.838.160,01	173.063.967,73
<i>Affectations:</i>			
— au fonds de garantie	100.000.000,—	—	100.000.000,—
— à la réserve spéciale (construction de mai- sons ouvrières et autres prêts)	16.789.704,19	2.992.443,11	19.782.147,30
— en provision, pour les dépenses de réadaptation	26.667.684,08	2.391.298,62	29.058.982,70
— en provision, pour dépenses de recherche	8.810.933,62	2.386.743,40	11.197.677,02
— en provision, pour dépenses du service d'emprunts	170.878,61	88.123,53	259.002,14
— au fonds des pensions	3.252.431,39	1.115.729,44	4.368.160,83
<i>Total des affectations</i>	155.691.631,89	8.974.338,10	164.665.969,99
<i>Solde non affecté:</i>			
— pour chaque période	7.534.175,83	863.821,91	
— reporté des exercices antérieurs		7.534.175,83	
<i>Total du solde non affecté</i>	7.534.175,83	8.397.997,74	8.397.997,74

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité du 30 juin 1958 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 19 septembre 1958

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

Pour la Haute Autorité
de la Communauté Européenne du Charbon
et de l'Acier

Division des finances

P. DELOUVRIER

H. SKRIBANOWITZ

Bilan au

Tous les montants sont exprimés en unités
= U.S.A. \$1,—et représentant les contrevaleurs
base des taux suivants: une unité de compte
lit. 625,—; frlux. 50,—;

ACTIF

I - PRÊTS SUR FOND D'EMPRUNT			
1. <i>Fonds versés pour le financement d'investissements industriels</i>			
en dollars U.S.A.	134.000.000,—		
moins prêts amortis	2.926.320,—	131.073.680,—	
en francs suisses		11.655.011,65	142.728.691,65
2. <i>Fonds versés pour le financement de la construction de maisons ouvrières</i>			
en dollars U.S.A.		1.000.000,—	
en Deutsche Mark	11.904.761,90		
moins prêts amortis	447.380,95	11.457.380,95	
en francs belges	4.400.000,—		
moins prêts amortis	100.000,—	4.300.000,—	
en francs luxembourgeois . .	1.900.000,—		
moins prêts amortis	12.500,—	1.887.500,—	
en francs français		833.333,33	19.478.214,28
3. <i>Fonds non versés</i>			
en francs luxembourgeois . . .		200.000,—	
en Deutsche Mark		36.428,57	
en dollars U.S.A.		26.320,—	262.748,57
			162.469.654,50
II - AUTRES PRÊTS			
sur prêts accordés pour un montant de 10.398.155,38			
<i>Fonds versés:</i>			
en Deutsche Mark		7.142.857,14	
en liras		256.000,—	
en francs français		666.666,67	
en florins		1.052.631,57	
en francs luxembourgeois . .	720.000,—		
moins amortissement	80.968,60	639.031,40	9.757.186,78
III - CAISSE ET BANQUES			
Caisse, comptes à vue et à terme		140.041.748,80	
Divers		18.933.397,03	158.975.145,83
IV - PORTEFEUILLE			
a) Titres en portefeuille		2.136.028,66	
b) Intérêts courus et coupons à encaisser		62.702,73	2.198.731,39
V - ACTIFS CONDITIONNELS			
			968.138,32
VI - INTÉRÊTS DES PRÊTS			
courus, mais non échus			1.788.212,37
VII - DÉBITEURS DIVERS			
			2.218.805,61
VIII - DROITS DE RECOURS SUR CAUTIONS			
ET GARANTIES	432.000,—		
			338.375.874,80

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1958 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 19 septembre 1958

Urbain J. VAES

Commissaire aux comptes

H. SKRIBANOWITZ

VIENT DE PARAÎTRE:

**«LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DU CHARBON
ET DE L'ACIER DE LA COMMUNAUTÉ»**

La Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier vient de publier une brochure intitulée «Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté», qui donne les résultats d'une enquête effectuée au début de 1958 auprès des entreprises appartenant à ces industries.

Cette enquête a pour but de déterminer l'évolution des dépenses d'investissements effectuées et des dépenses d'investissements prévues ou envisagées pour les prochaines années. Elle évalue les capacités de production existantes et à prévoir pour les années à venir. Elle apporte des précisions intéressant le développement des équipements dans chaque grande région de la Communauté.

Les résultats de l'enquête 1958 sont rapprochés des informations recueillies à l'occasion des cinq enquêtes analogues, effectuées depuis l'institution de la Communauté. Les données rassemblées sont analysées par secteurs d'activité et par genres de productions. Elles permettent de dégager une vue d'ensemble et de tirer certaines conclusions d'un intérêt aussi bien technique qu'économique.

La nouvelle publication est disponible dans les quatre langues de la Communauté: français, allemand, italien, néerlandais.

Prix de vente: 50 fb. (420 ffrs.).